

AVIS DE CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,

Le mardi 1^{er} février 2022 à 19h00

Séance sans présence de public, retransmise sur le site internet de la Ville

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021
- Décisions municipales (Art 2122-22 du CGCT).

I. INSTANCES :

1/1 : Conseil Municipal – Modification du règlement intérieur

II. FINANCES :

- 2/1 : Budget 2022 – Budget Primitif 2022
- 2/2 : Budget 2022 – Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement – Nouvelle programmation
- 2/3 : Budget 2022 – Vote des taux des taxes foncières
- 2/4 : Budget 2022 – Subventions aux associations
- 2/5 : Budget 2022 – Conventions avec les associations dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 euros

III. EDUCATION / SPORT / JEUNESSE :

- 3/1 : Plan Educatif Territorial et Plan Mercredi – Mise en place d'une convention
- 3/2 : Fonds d'Accompagnement à la Coopération Educative – Financement des projets éligibles
- 3/3 : Piscine Municipale – Avenant à la convention avec la Métropole Européenne de Lille pour la mise en œuvre du calcul des fonds de concours et des conditions de paiement pour l'accueil des scolaires

IV. PATRIMOINE COMMUNAL :

4/1 : Commission Communale d'Accessibilité – Présentation du Rapport 2019-2020

V. VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE :

5/1 : Associations - Charte d'engagements entre la Ville de Saint-André et les associations

VI. RESSOURCES HUMAINES :

- 6/1 : Droit à la formation des élus – Définition de l'enveloppe budgétaire 2022
- 6/2 : Contrats conventionnés – Reversement au CCAS d'une partie des rémunérations versées

VII. SECURITE :

7/1 : Mutualisation pluri-communale – Achat d'un sonomètre

Questions diverses



Le Maire,

[Signature]
Elisabeth MASSE

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.